

# Soumission prébudgétaire fédérale 2020

« Permettre aux entreprises canadiennes  
d'atteindre leur plein potentiel de croissance »

Présentée au ministre des Finances du Canada,  
l'honorable William Francis Morneau

Février 2020





## Avant-propos

L'économie canadienne perd de la vitesse depuis quelques mois. Des inquiétudes face à une éventuelle récession et des tensions commerciales à l'échelle mondiale influent notamment sur l'économie du pays. Pour l'année financière en cours (2019-2020), la croissance diminuerait au Canada pour s'établir à 1,7 %. La croissance du PIB serait stable et modeste au cours des prochaines années avec une moyenne de 1,8 % d'ici 2024. Quant au déficit budgétaire du gouvernement, il serait plus costaud que prévu. Selon la récente mise à jour économique et budgétaire, les déficits seront gonflés de 34,4 G\$ d'ici 2024, par rapport aux prévisions du budget de mars 2019. À elle seule, l'année 2019-2020 générerait un déficit de 26,6 G\$, représentant une hausse de 6,8 G\$ de plus de ce qui était prévu. Même si l'économie canadienne peut tourner un peu plus au ralenti, les entreprises canadiennes doivent être en mesure de générer de la croissance. Pour y arriver, Raymond Chabot Grant Thornton considère judicieux de soumettre au gouvernement des idées qu'elle juge pertinentes pour favoriser le développement des moteurs économiques du Canada.

## À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton est une firme de services professionnels vouée au succès des organisations et de leurs dirigeants depuis 1948. Les professionnels de la firme sont engagés à accompagner les clients dans leur réussite grâce à une profonde compréhension de ce qui compte pour eux, pour leur entreprise et pour leur industrie. Cette fine connaissance, jumelée au talent et à la passion d'une équipe de professionnels, permet de stimuler la croissance. Leader québécois et canadien dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité, Raymond Chabot Grant Thornton compte sur une équipe de plus de 2 800 professionnels, dont quelque 200 associés, répartis dans plus de 100 bureaux au Québec et dans les régions d'Ottawa et d'Edmundston.

Conjointement avec Grant Thornton LLP, autre firme canadienne, et l'organisation mondiale Grant Thornton, nous sommes présents dans plus de 140 pays et comptons plus de 56 000 employés qui offrent une véritable connaissance, une perspective innovante et l'agilité nécessaire afin que les clients continuent d'évoluer.

# Table des matières

<b>Sommaire des recommandations</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
<b>1. Fiscalité durable, incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui</b>	<b>9</b>
1.1 Procéder à une refonte du système fiscal canadien	9
1.1.1 Réviser les politiques fiscales de la famille	9
1.2 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables	10
1.3 Diminuer les charges fiscales fédérales sur la masse salariale	10
1.4 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis	11
1.5 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires	13
1.6 Rendre équitable la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation	13
1.7 Réinstaurer le crédit pour emploi à l'étranger comme incitatif au développement des activités des entreprises canadiennes à l'international	14
1.8 Instaurer une déduction spéciale pour les revenus provenant de l'étranger	15
1.9 Réintroduire le crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun	15
1.10 Proposer un incitatif fiscal pour réduire le nombre de voitures par ménage	16
<b>2. La relève entrepreneuriale</b>	<b>17</b>
2.1 Le plan de relève	17
2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale	17
<b>3. L'innovation</b>	<b>18</b>
3.1 Le crédit d'impôt à l'innovation : un complément à celui de la RS et DE	18
3.2 Les registres distribués : la chaîne de blocs	19
3.3 Les infrastructures	20
<b>4. La main-d'œuvre et l'immigration</b>	<b>21</b>
4.1 Attirer efficacement la main-d'œuvre étrangère	21
4.2 Attirer les investissements étrangers avec un nouveau programme d'immigration	22
4.3 Défisiscaliser le temps supplémentaire dans certains secteurs ainsi que pour les étudiants et les travailleurs âgés	24
<b>Conclusion</b>	<b>25</b>

# Sommaire des recommandations

## Fiscalité durable, incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui

- 1** Que le gouvernement fédéral **établit un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants**. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer pour mieux s'arrimer aux réalités des organisations d'aujourd'hui et pour favoriser l'essor d'une économie numérique plus respectueuse de l'environnement.
- 2** Que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, **annonce son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille** pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.
- 3** Que le gouvernement fédéral **abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME**, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, de manière à éviter tout abus possible.
- 4** Que le gouvernement fédéral **accorde un amortissement accéléré de 100 %, même bonifié, dès la première année, à tous les investissements d'entreprises** à l'exception des immeubles.
- 5** Que le gouvernement **réduise les taxes sur la masse salariale des entreprises canadiennes**, notamment en :
  - Diminuant le fardeau fiscal global des taxes fédérales sur la masse salariale des PME;
  - Annulant ou ralentissant les augmentations additionnelles prévues après 2019 pour le Régime de pensions du Canada (RPC) et en;
  - Exemptant du calcul des taxes sur la masse salariale les employés qui ne sont pas dans la vie active typique (les moins de 18 ans et les plus de 65 ans) afin d'encourager les travailleurs à participer au marché du travail et d'assurer l'équité intergénérationnelle.
- 6** Que le gouvernement fédéral **réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à maintenir un taux d'imposition plus attrayant que celui des États-Unis**.
- 7** Que le gouvernement fédéral **documente et encadre la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères**, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.
- 8** Que le gouvernement fédéral **réinstaure le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit**, adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.
- 9** Que le gouvernement fédéral **instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus provenant de l'étranger**.
- 10** Que le gouvernement fédéral **réintroduise un crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun** qui inciterait de nouveaux travailleurs et citoyens à utiliser le transport collectif. Afin de générer un véritable impact, les montants non remboursables devraient être bonifiés, par rapport à ceux en vigueur jusqu'en 2017.
- 11** Que le gouvernement fédéral **propose, selon des critères précis, un crédit d'impôt aux ménages et aux familles qui optent pour se départir de leur voiture ou d'une de leurs voitures**.

# Sommaire des recommandations (suite)

## La relève entrepreneuriale

- 12** Que le gouvernement fédéral **instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet**, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.
- 13** Que le gouvernement fédéral **développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises**, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.
- 14** Que le gouvernement fédéral **permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et des investissements souhaités dans les entreprises**, conformément aux objectifs des plans de relève formels.

## L'innovation

- 15** Que le gouvernement fédéral **crée un crédit d'impôt à l'innovation** pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.
- 16** Que le gouvernement fédéral **reconnaisse, dans le prochain budget, la technologie des chaînes de blocs et des registres distribués comme un enjeu économique stratégique et incontournable**. Cette reconnaissance devrait se manifester, entre autres, par :
  - La mise en place d'un processus pour l'encadrement légal et réglementaire des chaînes de blocs et des registres distribués, et ;
  - L'instauration de mesures de soutien financier adaptées à la réalité des registres distribués favorisant l'attraction de talents et touchant la réalisation de l'ensemble des phases de développement jusqu'à l'implantation et le déploiement.
- 17** Que le gouvernement fédéral **mette en place un chantier de travail spécifique sur l'identité numérique** dans lequel la technologie de la chaîne de blocs serait mise à profit afin d'en arriver à des solutions prometteuses visant la protection de données.
- 18** Que le gouvernement fédéral **s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets**. Cela permettrait d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.



## La main-d'œuvre et l'immigration

**19** Que le gouvernement fédéral **procède à des ajustements afin d'accélérer les processus dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) permettant l'entrée en poste des nouveaux arrivants (à haut ou à bas salaire) dans les entreprises canadiennes et de répondre aux besoins urgents de celles-ci dans un horizon de plus ou moins trois mois plutôt que de six à dix mois**, notamment en :

- assignant plus de ressources afin d'accélérer le traitement des dossiers des PME et des travailleurs étrangers temporaires;
- revoyant les conditions et les exigences documentaires à l'égard des PME, notamment lorsque les taux de chômage sont à un niveau très bas;
- ajustant le rôle d'Emploi et Développement social Canada, qui pourrait davantage s'appuyer sur les municipalités et les provinces pour rendre ses décisions.

**20** Que le gouvernement fédéral **envisage de relancer un programme d'immigration d'affaires innovant**, dont les fonds seront utilisés d'une façon plus ciblée que lors du précédent programme, notamment en :

- octroyant les fonds des immigrants investisseurs aux différents ministères, tels que le ministère des Finances du Canada; Infrastructure Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et; Emploi et Développement social Canada;
- exigeant des investisseurs une portion non remboursable de leur investissement, ce qui augmenterait le financement gouvernemental disponible pour des projets;
- favorisant des délais de traitement rapides, ce qui permettrait d'augmenter les exigences envers les investisseurs.

**21** Que le gouvernement fédéral **s'assure de retenir les candidats à l'immigration d'affaires par divers incitatifs** afin de bénéficier de leur expertise et de leur contribution économique.

**22** Que le gouvernement fédéral **procède, dans le but de contrer la pénurie de main-d'œuvre, à certains ajustements visant à exonérer d'impôt le temps supplémentaire chez les étudiants et les travailleurs âgés de plus de 65 ans, de même que dans certains secteurs d'activité** où l'emploi est très déficitaire.

## Conclusion

**23** Que le gouvernement fédéral **se fixe des cibles à atteindre pour le retour à l'équilibre budgétaire** à moyen terme.

**24** Que le gouvernement fédéral **maintienne ses efforts pour réduire la réglementation et la paperasserie des PME** qui continuent de peser lourd.

**25** Que le gouvernement fédéral **procède à une analyse et formule des propositions pour mettre à niveau les régimes de retraite**, particulièrement les contributions obligatoires des travailleurs à des régimes de retraite publics ou privés.

**26** Que le gouvernement fédéral **mette en application les recommandations, sous sa compétence, du Groupe d'experts sur la finance durable** et procède rapidement à la création du Centre canadien d'information et d'analyse climatiques.

# Introduction

Raymond Chabot Grant Thornton est un conseiller privilégié des organisations québécoises et canadiennes depuis plus de 70 ans. Avec plus de 2 800 professionnels répartis dans plus de 100 bureaux au Québec et dans les régions d'Ottawa et d'Edmundston, notre firme a une perspective unique tant sectorielle que régionale pour comprendre la réalité des entreprises, cerner leurs besoins et leur offrir des services à la hauteur de leurs attentes.

Notre volonté constante d'offrir aux entreprises les meilleures stratégies d'affaires qui soient nous amène de nouveau cette année à soumettre quelques propositions budgétaires au gouvernement du Canada, dont certaines ont déjà été présentées, mais conservent toute leur pertinence.

Nos recommandations s'insèrent dans quatre thèmes que nous considérons importants pour la croissance des entreprises :

- **Fiscalité durable, incitative, équitable et mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui.** Des suggestions ont également trait à la fiscalité de la famille. Les familles ont évolué et une révision de la fiscalité à cet égard nous paraît essentielle pour mieux refléter leur réalité actuelle;
- **Relève entrepreneuriale;**
- **Innovation;**
- **Main-d'œuvre et immigration.**



# 1. Fiscalité durable, incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui

## 1.1 Procéder à une refonte du système fiscal canadien

Raymond Chabot Grant Thornton maintient qu'il est nécessaire de procéder rapidement à un examen et à une révision du système fiscal canadien. Nous considérons :

- que la fiscalité applicable aux PME est déjà désuète et que le fardeau fiscal des entreprises est très élevé, notamment avec la masse salariale;
- que le Canada a perdu l'avantage dont il bénéficiait au chapitre de l'impôt des sociétés depuis que les États-Unis et d'autres pays ont réduit leur impôt des sociétés et amélioré leur compétitivité fiscale, et;
- qu'un faible taux d'imposition des sociétés permet d'attirer de nouveaux investissements et de créer des emplois.

Puisqu'il est souhaitable collectivement d'avoir une économie numérique, plus respectueuse de l'environnement et plus intégrée à l'échelle mondiale, le système fiscal doit pouvoir y contribuer efficacement. Comme le soulignait à juste titre CPA Canada :

*La dernière refonte fiscale au pays remonte aux années 1960, époque où les tendances économiques étaient tout autres. Si le Canada s'oriente vers une économie à faibles émissions de carbone et adaptée aux changements climatiques, par exemple, le système fiscal doit soutenir et encourager cette transition. Nous avons laissé aller notre système fiscal, maintenant hypertrophié au point d'être devenu inefficace pour l'économie d'aujourd'hui – et cette inefficacité ne fera qu'augmenter si rien n'est fait<sup>1</sup>.*

Le régime fiscal est un élément essentiel à la création d'un environnement économique favorable et d'une société juste, il nous paraît essentiel d'établir rapidement un processus de révision mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité.

À l'instar de nombreuses autres organisations canadiennes et de comités (de la Chambre des communes et du Sénat), Raymond Chabot Grant Thornton presse le gouvernement d'aller de l'avant avec un examen approfondi de la fiscalité canadienne.

*Le Conseil consultatif en matière de croissance économique a recommandé un examen indépendant du régime fiscal qui ciblerait des secteurs précis et des mesures visant à stimuler la croissance et l'innovation. Des organisations nationales comme le Conseil canadien des affaires, la Chambre de commerce du Canada, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Coalition pour l'équité fiscale envers les PME (qui représente plus de 70 associations) se sont toutes prononcées en faveur d'une réforme fiscale exhaustive. Les comités des finances de la Chambre des communes et du Sénat ont tous deux publié des rapports dans lesquels ils formulaient des recommandations allant de la simplification à la réforme du régime fiscal<sup>2</sup>.*

Le gouvernement devrait en faire une priorité dès le dépôt de son budget. Selon un récent sondage réalisé par Nanos, « 81 % des Canadiens considèrent que la refonte du système fiscal devrait faire partie des priorités du gouvernement »<sup>3</sup>, ce qui confirme une fois de plus l'urgence d'agir pour un système fiscal concurrentiel, équitable et adapté aux réalités d'aujourd'hui.



### Recommandation n° 1

**Que le gouvernement fédéral établisse un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer pour mieux s'arrimer aux réalités des organisations d'aujourd'hui et pour favoriser l'essor d'une économie numérique plus respectueuse de l'environnement.**

### 1.1.1 Réviser les politiques fiscales de la famille

Un autre enjeu de taille qui doit être pris en compte dans une révision du système fiscal canadien, c'est la fiscalité de la famille. Il ne faut plus qu'un contribuable soit amené à faire des choix en fonction de la fiscalité plutôt qu'en fonction de ses besoins. La neutralité du système fiscal est importante et celui-ci doit mieux refléter la réalité des familles actuelles.

1 CPA Canada, *Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2020*, août 2019, p. 6. [<https://www.cpacanada.ca/-/media/site/operational/sc-strategic-communications/docs/01524-sc-consultations-prebudgetaires-budget-federal-2020.pdf?la=fr&hash=71FD361267B9D387B67416D5423BC74B650F4351>].

2 CPA Canada, *Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2019*, août 2018, p. 5. [<https://www.cpacanada.ca/-/media/site/operational/sc-strategic-communications/docs/01524-sc-consultations-prebudgetaires-budget-federal-2019.pdf?la=fr&hash=5AD82FDD35445809F07C7AC77B0EE796315B68D8>].

3 CPA Canada, *Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2020*, op. cit., p. 6.

Raymond Chabot Grant Thornton et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM ont uni leur expertise pour analyser la fiscalité de la famille sous différents thèmes dans une étude rendue publique le 24 septembre 2018<sup>4</sup> et transmise à plusieurs élus, tant fédéraux que du Québec. Les résultats se résument comme suit : dans plus de 70 % des situations analysées, les règles fiscales ne sont pas neutres selon le profil social de la famille, le statut juridique de l'union et la classe économique de la famille. Plusieurs familles canadiennes se retrouvent donc contraintes de faire des choix en fonction de la fiscalité et non en fonction de leurs propres besoins.

De plus, étant donné les difficultés particulières et grandissantes des familles en affaires, la neutralité du système fiscal a également été examinée spécifiquement pour elles. Plus précisément, les questions posées étaient les suivantes : la fiscalité est-elle neutre à l'égard des transferts d'entreprise? La fiscalité est-elle neutre à l'égard de la décision de se lancer en affaires? La fiscalité favorise-t-elle certaines familles en affaires en fonction du statut juridique de l'union? L'analyse fait apparaître des bris de neutralité pour chacune de ces questions.

Pour pallier ces distorsions, des pistes de réflexion pouvant être considérées dans le cadre d'une refonte éventuelle de la fiscalité de la famille ont été formulées. Les auteurs proposent, entre autres, d'instaurer un système fondé sur le revenu familial et non sur le revenu individuel, de mettre en place une structure de taux d'imposition basée sur la taille de la famille, de créer un régime enregistré d'épargne globale (REEG) ou encore de permettre le roulement au décès à une fiducie constituée exclusivement pour un enfant à charge.

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, devrait annoncer son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.



### Recommandation n° 2

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, annonce son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.

## 1.2 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables

Raymond Chabot Grant Thornton continue de revendiquer une baisse d'impôt plus significative pour les entreprises. Cela pourrait se traduire par une exemption d'impôt sur une partie des revenus imposables des PME afin de leur donner un véritable élan.

Une telle élimination de l'impôt sur une partie des revenus serait conditionnelle à ce que les PME investissent les sommes ainsi épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, en évitant tout abus possible. Cet incitatif viendrait parer à l'important sous-investissement auquel sont confrontées plusieurs entreprises. Une réduction substantielle de l'impôt des PME, voire son élimination, devrait être annoncée dans le prochain budget. Les PME disposeraient ainsi d'une plus grande marge de manœuvre pour contribuer à la création de richesses.

Par ailleurs, en dépit des déductions pour amortissement accéléré déjà annoncées, en particulier pour le secteur de la fabrication et de la transformation, il serait souhaitable que le gouvernement fédéral autorise, comme c'est le cas aux États-Unis, un amortissement de 100 % sur tous les biens d'entreprise acquis (à l'exception des immeubles).



### Recommandations n°s 3 et 4

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, de manière à éviter tout abus possible.

Que le gouvernement fédéral accorde un amortissement accéléré de 100 %, même bonifié, dès la première année, à tous les investissements d'entreprises à l'exception des immeubles.

## 1.3 Diminuer les charges fiscales fédérales sur la masse salariale

En vue de mieux soutenir les PME canadiennes dans leur expansion, les taxes sur la masse salariale doivent être réduites. Ces taxes sont considérées comme les pires pour la très grande majorité des propriétaires d'entreprises canadiennes (77 %) parce qu'elles

<sup>4</sup> Raymond Chabot Grant Thornton et ESG UQAM, *La fiscalité de la famille : un modèle à redéfinir*, septembre 2018. [<https://www.rcgt.com/fr/nos-conseils/fiscalite-canadienne-famille-modele-redefinir-esg-ugam/>].

nuisent à la croissance de leur organisation (ex. : Régime de pensions du Canada (RPC) et l'indemnisation des travailleurs<sup>5</sup>). Il n'est pas étonnant que la très grande majorité des propriétaires canadiens (86 %) considèrent que le meilleur soutien à la croissance serait la réduction des impôts et des taxes. Au Québec, le taux effectif des taxes sur la masse salariale est le plus élevé (12,98 %), ce qui représente un montant de 6 488 \$ pour un salaire de 50 000 \$. Au Canada, la moyenne des provinces se chiffre à 9,77 %. Cela demeure un taux élevé<sup>6</sup>.

Au cours des sept prochaines années, les cotisations au RPC et au Régime de rentes du Québec (RRQ) augmenteront d'au moins 20 %. Ce sera, précise la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la plus forte hausse de taxes fédérales sur la masse salariale depuis plus d'une décennie<sup>7</sup>. L'effet de ces hausses, en plus de venir alourdir le fardeau financier des entreprises qui se trouvent déjà dans une situation difficile, pourrait se faire sentir par une augmentation des prix, par une réduction de salaires des employés et même par une réduction de la production, ce qui est loin d'être souhaitable.

Le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, peut contribuer à l'allègement de ces charges fiscales qui minent le développement des moteurs économiques au pays. Des demandes en ce sens ont aussi été formulées auprès du gouvernement du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton partage ainsi les recommandations de la FCEI qui visent, entre autres, pour les PME, à réduire les taxes sur la masse salariale et, pour toutes les entreprises, à annuler ou à ralentir les augmentations additionnelles prévues après 2019 pour le RPC. L'exemption des employés âgés (65 ans et plus) et des jeunes (18 ans et moins) du calcul des taxes sur la masse salariale nous apparaît également porteur pour inciter les aînés au marché du travail et pour offrir de meilleures possibilités financières aux jeunes travailleurs.

Avec ces mesures fiscales incitatives pour nos entreprises, le gouvernement favoriserait davantage la création de richesses des PME.



#### Recommandation n° 5

Que le gouvernement réduise les taxes sur la masse salariale des entreprises canadiennes, notamment en :

- Diminuant le fardeau fiscal global des taxes fédérales sur la masse salariale des PME;
- Annulant ou ralentissant les augmentations additionnelles prévues après 2019 pour le Régime de pensions du Canada (RPC) et en;
- Exemptant du calcul des taxes sur la masse salariale les employés qui ne sont pas dans la vie active typique (les moins de 18 ans et les plus de 65 ans) afin d'encourager les travailleurs à participer au marché du travail et d'assurer l'équité intergénérationnelle.

## 1.4 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis

Le Canada a tout intérêt à bénéficier d'un avantage fiscal concurrentiel par rapport aux États-Unis, comme c'était le cas avant la réforme fiscale américaine.

Nous sommes en concurrence avec les juridictions avoisinantes et le Canada a la responsabilité de s'assurer d'offrir aux entreprises canadiennes un environnement fiscal tout aussi favorable.

À plusieurs égards, la réforme fiscale américaine est significative. Voici quelques éléments à considérer :

- Réduction du taux d'imposition des sociétés à 21 %;
- Taux d'imposition effectif inférieur à 30 % pour les propriétaires d'entreprise exploitant leur entreprise par l'intermédiaire d'une société transparente sur le plan fiscal (LLC, S Corp, etc.)<sup>8</sup>;
- Amortissement accéléré à 100 % des dépenses d'équipements neufs et usagés jusqu'en 2023;
- Élimination de l'impôt minimum de remplacement des sociétés.

Force est de reconnaître que ces nouvelles mesures fiscales risquent d'avantager l'économie américaine à court et à moyen terme.

5 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Taxes sur la masse salariale : Un obstacle à la croissance et à la compétitivité des PME*, août 2019, p. 4. [<https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-taxes-sur-la-masse-salariale-obstacle-croissance-competitivite-PME>]. Voir aussi le résumé provincial du Québec, p. 1. [<https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-taxes-sur-la-masse-salariale-obstacle-croissance-competitivite-PME>].

6 À noter, l'analyse de la FCEI prend en compte toutes les taxes sur la masse salariale au Canada : RPC/RRQ, l'AE, l'assurance parentale, le régime d'indemnisation des accidents du travail et les taxes provinciales sur la masse salariale.

7 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Taxes sur la masse salariale, op.cit.*, p. 3.

8 C'est le cas de la majorité des PME exploitées aux États-Unis.

Toutefois, ces modifications fiscales feront en sorte que la fiscalité des entreprises au Canada perdra l'avantage d'être plus attrayante que celle de nos voisins du sud. En effet, auparavant, les entreprises canadiennes qui réalisaient des affaires aux États-Unis avaient un intérêt marqué à organiser leurs activités de manière à maximiser leur profit au Canada, au détriment des États-Unis. Ce constat n'est plus vrai.

Actuellement, les taux d'imposition intégrés sont similaires. Cela signifie que la fiscalité n'est plus un facteur déterminant lorsqu'un entrepreneur canadien devra décider s'il organise ses opérations au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

Cette nouvelle réalité, mise dans un contexte de protectionnisme commercial qui s'est nettement accentué chez nos voisins du sud, nous amène à croire que des entreprises pourraient choisir d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Par exemple, une entreprise qui aura à décider si elle accroît sa production au Canada ou aux États-Unis pourrait décider d'investir aux États-Unis plutôt qu'au pays.

L'incitatif est encore plus préoccupant lorsque l'on considère que l'impôt des particuliers est beaucoup plus bas aux États-Unis.

### Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine

	Revenu imposé dans une filiale américaine et rapatrié au Canada		Revenu non imposable aux États-Unis, mais provenant d'une vente américaine	
	Taux aux États-Unis avant la réforme	Trump : taux d'impôt fédéral de 21 % <sup>9</sup>	Taux d'impôt canadien de 19 % (bénéfice de moins de 500 000 \$)	Taux d'impôt canadien de 27 % (bénéfice de plus de 500 000 \$)
	\$	\$	\$	\$
• Revenu imposable d'une filiale américaine appartenant à une société canadienne	100	100 <sup>10</sup>	-	-
• Revenu provenant d'une vente à un client américain, non imposable aux États-Unis, car non gagné par l'entremise d'un établissement fixe	-	-	100	100
• Impôt fédéral américain payable par la filiale USco/impôt canadien de Canco <sup>11</sup> sans établissement fixe aux États-Unis	(40)	(25)	(18)	(27)
• Revenu après impôt américain/canadien	60	75	82	73
• Taux d'imposition intermédiaire – avant le rapatriement au Canada et le versement d'un dividende à l'actionnaire individu	40 %	25 %	18 %	27 %
• Impôt américain sur le dividende ou impôt de succursale américain	(3)	(4)	-	-
• Dividende après impôt reçu par la société actionnaire canadienne – pas d'impôt canadien sur le dividende	57	71	82	73
• Impôt canadien payable sur le dividende versé à un particulier actionnaire de Canco	(23)	(28)	(36)	(29)
• Revenu net de tous les impôts payables aux États-Unis et au Canada (société et particulier)	34	43	46	44
• Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine	66 %	57 %	54 %	56 %

Qui plus est, jusqu'en 2023, les entreprises américaines pourront déduire 100 % de leur investissement en capital. Jumelée à la baisse draconienne du taux d'imposition des sociétés, cette mesure d'amortissement accéléré sur tous les investissements (excepté les immeubles) pourrait avoir un impact sur la décision de dirigeants d'entreprise d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Voilà pourquoi nous recommandons un amortissement accéléré sur tous les investissements d'entreprises canadiennes, excepté les immeubles.

<sup>9</sup> Selon l'hypothèse que le taux d'imposition de l'État est égal à 5 %.

<sup>10</sup> Possibilité d'amortir à 100 %, lors de l'année de l'acquisition, les biens tangibles acquis neufs ou usagés.

<sup>11</sup> Le taux d'imposition canadien tient compte du taux d'imposition du Québec.



## Recommandation n° 6

Que le gouvernement fédéral réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à maintenir un taux d'imposition plus attrayant que celui des États-Unis.

### 1.5 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires

Une autre façon d'adapter notre système fiscal à la réalité des familles en affaires est d'éliminer l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activité.

Déjà, nous savons que les investissements ne sont pas au rendez-vous chez les entrepreneurs à l'aube de la retraite, malgré la disponibilité des fonds. Nos experts en relève d'entreprise, qui traitent plus de 500 dossiers de relève entrepreneuriale par année, le constatent sur le terrain. Les entrepreneurs qui songent à la retraite retiennent leurs investissements, ce qui mine l'innovation et la productivité à long terme, de même que la croissance, au Canada. Une telle attitude engendre, malheureusement, une baisse de la valeur marchande de l'entreprise. Ajouter de la dette au bilan d'une entreprise et prendre plus de risques, à l'aube de la retraite, n'est pas une décision facile à prendre, mais c'est justement ce qui est nécessaire pour en assurer la pérennité.

L'existence d'une iniquité fiscale dans la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1), lorsqu'il y a un transfert d'entreprise intergénérationnel, vient dissuader davantage les entrepreneurs cédants d'investir dans leur entreprise, surtout s'ils la vendent à une société détenue par un membre de la famille, en raison de l'imposition sur le gain en capital. Plusieurs propriétaires préfèrent vendre à un tiers pour ne pas perdre l'exonération d'impôt sur le gain en capital de près de 885 000 \$.

Le gouvernement du Québec a déjà procédé, à la suite de nombreuses représentations exercées, entre autres, par notre firme, à l'élargissement de l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise à toutes les entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Cependant, il existe toujours, au Québec, des conditions contraignantes auxquelles les actionnaires sont assujettis lors d'un transfert d'entreprise à un membre de la famille, telles que celles consistant à effectuer un transfert complet, et non partiel, de l'entreprise et à ne plus y avoir de participation après la vente. Nous pressons le gouvernement du Québec d'atténuer, voire d'éliminer, ces conditions.

Le gouvernement fédéral doit agir rapidement à son tour avec une réforme équitable et non contraignante pour les actionnaires, comme c'est toujours le cas au Québec, et s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que ces mesures aient, partout au Canada, un impact significatif et durable. La consultation publique de juillet 2017 du ministre des Finances du Canada contenait des éléments liés au transfert d'entreprise entre générations. Il nous paraît essentiel toutefois que tous les changements à venir à cet égard puissent générer une véritable équité entre les propriétaires qui transfèrent leur entreprise à une société détenue par un tiers et ceux qui cèdent à une société détenue par un membre de leur famille.

Dans certaines juridictions, comme en Irlande et en Allemagne, les actions de PME font partie d'une classe d'actifs privilégiés lors d'un transfert intergénérationnel. Cette classe d'actifs a droit à une exonération bonifiée sujette à des termes pour éviter tout abus, comme la durée de détention après la transaction (entre 3 et 5 ans) et le respect de l'objectif de création d'emplois. Les particuliers ont droit à une telle exonération au maximum une fois tous les 10 ans.

Au-delà de la simple équité fiscale qui est souhaitable, de telles avenues pour nos entreprises pourraient même être envisagées.

### 1.6 Rendre équitable la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation

Des entreprises canadiennes sont très souvent désavantagées quant à l'imposition de la taxe de vente par rapport à des entreprises étrangères qui vendent des produits et des services au Canada. Que ce soit, par exemple, dans les domaines du commerce de détail en ligne, de l'hébergement ou des médias, le gouvernement n'a pas de politique claire et équitable pour percevoir la juste valeur de la taxe de vente. Le gouvernement a manifesté son intention d'imposer aux plateformes numériques (fournisseurs hors Canada) la perception de la taxe de vente fédérale sur les produits et les services (TPS). Nous l'encourageons à procéder dès le dépôt du prochain budget, en vue de s'assurer que tous paient leur juste part. Par ailleurs, nous comprenons que la volonté du gouvernement de taxer les géants du Web à hauteur de 3 % de leur chiffre d'affaires pourrait être reportée, d'où l'objectif d'être aligné sur les pays de l'OCDE, dont un rapport de l'organisation internationale est attendu d'ici les prochains mois. Cette taxation se révélerait fort à propos.



### Recommandation n° 7

Que le gouvernement fédéral documente et encadre la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.

## 1.7 Réinstaurer le crédit pour emploi à l'étranger comme incitatif au développement des activités des entreprises canadiennes à l'international

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, où l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre hautement qualifiée sont devenues des enjeux majeurs pour la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle internationale, délocaliser temporairement de la main-d'œuvre à l'étranger constitue un grand défi pour un bon nombre d'entreprises qui déploient leurs activités à l'international.

À cet égard, la protection fiscale de nos expatriés représente une préoccupation importante pour les entreprises canadiennes exerçant des activités à l'international qui désirent attirer nos talents et les encourager à travailler temporairement à l'étranger. Un incitatif fiscal aurait pour objectif d'assurer à l'employé expatrié que l'impôt sur son revenu d'emploi serait plus avantageux.

Avec, notamment, la récente entrée en vigueur de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, une zone très importante de libre-échange représentant 13,5 % du PIB mondial<sup>12</sup>, le gouvernement fédéral est invité à participer activement à l'effort de mise en place d'une politique de protection fiscale de la main-d'œuvre canadienne affectée à l'étranger, en mettant en place des incitatifs fiscaux favorisant l'attraction et la mobilité de nos travailleurs spécialisés pour soutenir l'effort de développement des entreprises à l'international.

Le coût de cette mesure pour le gouvernement canadien pourrait être absorbé de manière indirecte par un effet de rétention fiscale de nos travailleurs expatriés. En effet, certains de ces travailleurs réorganisent leur vie personnelle de manière à rompre définitivement leurs liens de résidence avec le Canada.

L'instauration d'une telle mesure fiscale pourrait inciter nos travailleurs à l'étranger et leurs familles à maintenir leur résidence fiscale canadienne et contribuerait à éliminer cette tendance d'émigration observée chez nos travailleurs détachés à l'étranger.

Cette mesure aura les retombées positives suivantes :

- À court terme :  
Contribuer à réduire l'érosion de la masse des contribuables et des consommateurs canadiens, mitigeant ainsi le coût fiscal et économique résultant de l'abandon de la résidence fiscale canadienne par nos travailleurs expatriés et leurs familles.
- À moyen et long terme  
Éviter la perte d'une expertise canadienne en favorisant le maintien, par nos expatriés hautement qualifiés, de liens de résidence importants avec le Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton recommande que le gouvernement fédéral réinstalle le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.

Une telle mesure fiscale est peu coûteuse comparée aux avantages qu'elle sera susceptible de procurer aux entreprises canadiennes exerçant des activités à l'étranger dans un contexte de forte concurrence internationale.



### Recommandation n° 8

Que le gouvernement fédéral réinstalle le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit, adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.

<sup>12</sup> Gouvernement du Canada, Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).  
[<https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cptpp-ptpgp/index.aspx?lang=fra>].

## 1.8 Instaurer une déduction spéciale pour les revenus provenant de l'étranger

Raymond Chabot Grant Thornton continue d'insister sur le fait que le gouvernement doit réagir avec force pour mitiger l'impact négatif de la réforme fiscale américaine de 2017 sur l'attractivité du système fiscal canadien, de manière à encourager les entrepreneurs étrangers à investir leurs capitaux au pays.

Une des mesures instaurées par le gouvernement américain qui préoccupe les entreprises canadiennes évoluant dans les secteurs des services et des technologies est la déduction de 37,5 % des revenus de source étrangère (hors États-Unis) qui est accordée aux entreprises américaines<sup>13</sup>.

Combinée à un taux d'imposition des sociétés de 21 %, cette nouvelle mesure fait en sorte que le taux effectif d'imposition pour les revenus provenant de l'étranger est de 13,125 % aux États-Unis. Ce taux d'imposition creuse un écart significatif avec le taux d'imposition canadien sur ce même type de revenus.

Nous constatons que cette mesure a un impact direct sur la compétitivité des entreprises canadiennes évoluant à l'international et qu'elle risque d'attirer le capital chez nos voisins du sud.

La prestation de services et l'exploitation de la propriété intellectuelle sont, notamment, des catégories d'investissements très mobiles géographiquement et très sensibles aux taux d'imposition.

L'instauration d'une mesure canadienne inciterait les entreprises qui dérivent la majorité de leurs revenus de ce type à l'étranger à revoir leur décision en matière de planification fiscale et leur choix relativement à la juridiction à partir de laquelle elles voudront diriger leurs activités.

Raymond Chabot Grant Thornton recommande donc que le gouvernement fédéral instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus provenant de l'étranger. Cela aurait pour effet de mettre à niveau la compétitivité fiscale du Canada pour les entreprises qui exercent des activités à l'étranger.



### Recommandation n° 9

Que le gouvernement fédéral instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus provenant de l'étranger.

## 1.9 Réintroduire le crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun

Enfin, en matière de fiscalité incitative et dans le contexte où la protection de l'environnement est l'une des plus importantes priorités des sociétés actuelles, nous croyons qu'encourager plus énergiquement les citoyens à délaissier leur voiture au profit du transport collectif est tout à fait judicieux. La mobilité des travailleurs est d'ailleurs un enjeu clé pour les entreprises et, si les citoyens font davantage le choix de troquer leur voiture au profit du transport collectif, le Canada s'en porterait mieux.

Nous invitons donc le gouvernement fédéral à réintroduire le crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun. Nous considérons que, pour un avoir un réel impact sur l'environnement, l'incitatif fiscal d'un tel crédit devrait être bonifié pour les étudiants, travailleurs et les familles, par rapport à ce qu'il offrait jusqu'en 2017. Il faut encourager davantage l'utilisation du transport collectif et cet outil fiscal est facilement applicable pour les utilisateurs qui ont un abonnement (mensuel ou annuel) ou des cartes hebdomadaires à long terme.

Nous avons demandé l'instauration d'un tel crédit d'impôt au Québec. Il va de soi que si les deux paliers de gouvernements offrent chacun cette mesure fiscale, l'impact serait profitable à la fois pour notre environnement et, surtout, pour la mobilité des citoyens et des travailleurs à l'heure où les projets de transport collectifs sont toujours plus présents dans les différentes communautés canadiennes.



### Recommandation n° 10

Que le gouvernement fédéral réintroduise un crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun qui inciterait de nouveaux travailleurs et citoyens à utiliser le transport collectif. Afin de générer un véritable impact, les montants non remboursables devraient être bonifiés, par rapport à ceux en vigueur jusqu'en 2017.

13 Foreign-Derived Intangible Income (FDII), section 250 IRC.

## 1.10 Proposer un incitatif fiscal pour réduire le nombre de voitures par ménage

Le transport routier continue de polluer le Canada. Selon un récent rapport d'Environnement et Changements climatiques Canada, « la hausse des émissions du transport routier s'explique en grande partie par la conduite accrue de véhicules. Malgré une réduction du nombre de kilomètres parcourus par véhicule, le parc total de véhicules a augmenté de 37 % depuis 2005, surtout pour les camions (les camions légers et lourds), entraînant dans l'ensemble davantage de kilomètres parcourus<sup>14</sup> ». Pour le transport des personnes (véhicules et camions légers), l'enjeu demeure important. D'ailleurs, c'est au Canada que nos véhicules polluent le plus. Dans un palmarès classant les pays en fonction de la consommation d'essence et de l'émission de dioxyde de carbone de ses véhicules, le Canada se retrouve au sommet, devant les États-Unis, les Philippines, la Russie et le Chili, d'après une analyse de l'Agence internationale de l'énergie<sup>15</sup>.

Pour contribuer plus significativement à la réduction de la pollution atmosphérique, le gouvernement fédéral devrait chercher à encourager davantage le covoiturage et l'utilisation du transport collectif. En dépit de la sensibilisation et des multiples campagnes menées depuis plusieurs années pour la protection de l'environnement, force est de constater que le comportement des citoyens n'a pas changé substantiellement. Nous recommandons d'instaurer, selon des critères précis, un crédit d'impôt aux ménages qui optent de se départir de leur voiture ou d'une de leurs voitures. Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2019, du rabais fédéral de 5 000 \$ à l'achat d'un véhicule électrique, la réintroduction du crédit d'impôt non remboursable pour le transport en commun et ce nouvel incitatif fiscal pour réduire le nombre de véhicules pour chaque ménage, l'impact de la pollution par le secteur routier, soit celui du transport de personnes, devrait diminuer, contribuant également à réduire la congestion routière et facilitant la mobilité des travailleurs. Cette mesure fiscale est également souhaitable pour le gouvernement du Québec.



### Recommandation n° 11

Que le gouvernement fédéral propose, selon des critères précis, un crédit d'impôt aux ménages et aux familles qui optent pour se départir de leur voiture ou d'une de leurs voitures.

<sup>14</sup> Environnement et changement climatique Canada, *Sources et puits de gaz à effet de serre : sommaire 2019*, août 2019.

[<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/sources-puits-sommaire-2019.html>].

<sup>15</sup> Rapport analysé par le média The Conversation, « When it comes to vehicles, Canada tops the charts for poor fuel economy », 8 mai 2019.

[<https://theconversation.com/when-it-comes-to-vehicles-canada-tops-the-charts-for-poor-fuel-economy-115213>].



## 2. La relève entrepreneuriale

### 2.1 Le plan de relève

En vue d'assurer le succès de la relève entrepreneuriale, nous réitérons notre recommandation que le gouvernement instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles aient recours à des professionnels externes pour les accompagner dans leur processus de transfert et dans le développement d'un plan de relève, car seulement 8 % des propriétaires disposent d'une stratégie de relève écrite et formelle<sup>16</sup>.

Nous constatons l'importance de l'accompagnement. Notre pratique nationale en transfert d'entreprise nous amène quotidiennement à conseiller les propriétaires tout au long des nombreuses étapes de leur plan de relève qui, rappelons-le, doit prendre en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit ceux d'ordre fiscal, stratégique, humain (générationnel), juridique et financier. Cette approche a fait ses preuves partout au Québec, car elle répond aux besoins des entrepreneurs.



#### Recommandation n° 12

Que le gouvernement fédéral instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.

De plus, le gouvernement pourrait contribuer, en collaboration avec les provinces, à faciliter le transfert d'entreprise en :

- certifiant des intervenants pour l'accompagnement des entrepreneurs dans leur processus de transfert;
- faisant accréditer les plans de relève par une instance gouvernementale;
- soutenant financièrement l'entrepreneur dans l'élaboration de son plan de relève, lequel doit prendre en considération l'ensemble des enjeux liés au transfert. Ces frais peuvent varier entre 10 000 \$ et 50 000 \$. L'aide pourrait être octroyée sous forme de crédits d'impôt ou de programmes d'aide.



#### Recommandation n° 13

Que le gouvernement fédéral développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.

### 2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale

Nous sommes toujours d'avis que l'utilisation des fonds générés par un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pourrait être envisagée comme un moyen de soutenir financièrement l'élaboration et l'exécution des plans de relève accrédités des organisations et de favoriser les investissements dans les entreprises par leurs dirigeants.

Comme c'est le cas avec le régime d'accès à la propriété (RAP), destiné à faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, des fonds pourraient être retirés des REER, selon des modalités et un processus établis, pour appuyer financièrement des projets de relève et de transfert d'entreprise. Ainsi, plusieurs baby-boomers pourraient aider de jeunes entrepreneurs à reprendre l'actionnariat d'une entreprise dans le cadre d'un plan de relève accrédité. Selon nous, il s'agit d'un levier financier pertinent pour stimuler la croissance; il a l'avantage de pouvoir être utilisé à la fois par le propriétaire ou par un tiers qui souhaite contribuer à l'entrepreneuriat canadien.



#### Recommandation n° 14

Que le gouvernement fédéral permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et des investissements souhaités dans les entreprises, conformément aux objectifs des plans de relève formels.

16 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Réussir la relève, novembre 2018. [<https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-11/Reussir-la-releve-rapport-planification-releve.pdf>].

### 3. L'innovation

L'innovation est un pivot essentiel que le Canada doit constamment renforcer pour assurer la prospérité des entreprises. Malheureusement, elle a subi un recul au Canada, rapporte une très récente étude du Fraser Institute :

*For decades, the Canadian federal government, as well as provincial governments, have implemented policies to promote commercial innovation. Notwithstanding, it is widely acknowledged that Canada's innovation performance has been, and remains, relatively weak by international standards. Indeed, Canada's performance relative to national innovation leaders, as well as to the United States specifically, has deteriorated in recent years after showing some improvement from around 2007-2012<sup>17</sup>.*

L'innovation doit être accélérée dans les entreprises canadiennes. D'ailleurs, le défi du numérique nous interpelle tous et c'est pourquoi Raymond Chabot Grant Thornton est fière d'avoir mis sur pied de nombreuses initiatives et des services novateurs pour appuyer les entreprises créatrices de richesses, soit de nouvelles filiales (**Operiō, Catallaxy, Impō**) et de nouveaux services de conseil tels que **l'intelligence artificielle** et la cybersécurité 360 degrés par l'intégration de l'entreprise **VARS**.

D'emblée, il nous paraît important, voire essentiel, qu'un processus gouvernemental de révision soit enclenché, permettant, à terme, de modifier des lois et des règlements pour qu'ils reflètent mieux les besoins et les réalités des entreprises d'aujourd'hui au chapitre de l'innovation. Pour leur permettre d'innover et de demeurer performantes, nos entreprises doivent bénéficier de cadres législatifs et réglementaires souples, efficaces et efficients.

#### 3.1 Le crédit d'impôt à l'innovation : un complément à celui de la RS et DE

Dans un contexte de transformation numérique où le défi de la concurrence prédomine et où les besoins en investissements technologiques et en équipements sont nombreux pour les entreprises, nous saluons la bonification du principal programme d'innovation au pays, soit le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE), dans le budget 2019. Rappelons qu'avant le 19 mars 2019, une SPCC était admissible au crédit majoré de 35 % si son revenu imposable de l'année précédente était inférieur à 500 000 \$ et si son capital imposable était inférieur à 10 M\$. Le retrait du critère relatif au revenu imposable est une excellente nouvelle. Cela incite les PME à accroître leurs investissements en RS et DE en réduisant les restrictions au remboursement du crédit. En revanche, l'instauration d'un crédit d'impôt est aussi souhaitable pour assurer la réussite des entreprises dans le domaine de l'innovation.

Raymond Chabot Grant Thornton continue d'insister sur le fait que les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les organisations. À la différence des programmes d'aide directe – lourds sur le plan bureaucratique et pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles –, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant.

Bien que le crédit d'impôt pour la RS et DE reste un outil de financement adéquat, il n'est, par définition, offert qu'aux entreprises qui font des activités de RS et DE.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation au Canada, nous maintenons la recommandation d'instaurer un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance. Par exemple, les achats d'équipements et de solutions d'automatisation et de robotisation devraient être visés par cette mesure. C'est un point primordial pour augmenter la productivité dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.



#### Recommandation n° 15

**Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.**

<sup>17</sup> Fraser Institute, *Innovation in Canada: Assessment of Recent Experience (Executive Summary)*, janvier 2019, p.1. L'étude complète est disponible à l'adresse <https://www.fraserinstitute.org/studies/innovation-in-canada-an-assessment-of-recent-experience>.

## 3.2 Les registres distribués : la chaîne de blocs

Même si la technologie des chaînes de blocs est encore jeune, elle est déjà utilisée, entre autres, dans des opérations financières, dans le traitement des titres fonciers, dans des processus de chaînes d'approvisionnement et, bien sûr, dans les transactions de cryptomonnaies. Son application s'étendra grandement au fil des ans. Il n'est pas étonnant que nous ayons récemment procédé à la création de la première chaire québécoise de recherche industrielle en technologies blockchain, en partenariat avec notre filiale Catallaxy – dédiée à la technologie des chaînes de blocs – et l'Université Concordia. Nous documenterons, entre autres, les impacts positifs de la technologie des chaînes de blocs sur l'infrastructure financière, évaluerons ses possibilités d'application et verront comment gérer son utilisation, notamment avec l'usage des cryptomonnaies, dans un monde technologique en constante évolution.

Comme le souligne d'ailleurs l'Institut de la gouvernance numérique dans un livre blanc consacré à cet enjeu et pour lequel des experts de Raymond Chabot Grant Thornton et de Catallaxy ont contribué :

*Le domaine des chaînes de blocs et des registres distribués compte parmi les technologies disruptives qui connaîtront un rapide essor au cours des prochaines années. Les implications sont très nombreuses; elles vont de la perturbation de plusieurs domaines d'activité, à l'émergence de nouveaux leaders dans une filière industrielle au grand potentiel, jusqu'à la modernisation des institutions démocratiques<sup>18</sup>.*

Actuellement, la technologie des chaînes de blocs et des registres distribués n'est pas reconnue comme un enjeu économique stratégique et incontournable par le gouvernement fédéral. La gouvernance liée à cette nouvelle technologie est toujours absente et les règles d'ordre fiscal, par exemple, ne sont pas adaptées aux nouvelles réalités de mise en application de cette technologie dont les impacts ne seront qu'amplifiés. Des recommandations adressées au gouvernement du Québec dans le livre blanc de l'Institut de la gouvernance numérique trouvent leur écho également auprès du gouvernement fédéral.

C'est pourquoi nous invitons le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et des experts, à mettre en place un processus pour l'encadrement légal et réglementaire des chaînes de blocs et des registres distribués, en plus d'instaurer des mesures de soutien financier adaptées à la réalité des registres distribués favorisant l'attraction de talents et touchant la réalisation de l'ensemble des phases de développement jusqu'à l'implantation et au déploiement.

Nous croyons également que la mise en place d'un chantier de travail spécifique sur l'identité numérique est souhaitable afin d'en arriver à des solutions prometteuses visant la protection de données.



### Recommandations n<sup>os</sup> 16 et 17

Que le gouvernement fédéral reconnaisse, dans le prochain budget, la technologie des chaînes de blocs et des registres distribués comme un enjeu économique stratégique et incontournable. Cette reconnaissance devrait se manifester, entre autres, par :

- La mise en place d'un processus pour l'encadrement légal et réglementaire des chaînes de blocs et des registres distribués, et ;
- L'instauration de mesures de soutien financier adaptées à la réalité des registres distribués favorisant l'attraction de talents et touchant la réalisation de l'ensemble des phases de développement jusqu'à l'implantation et le déploiement.

Que le gouvernement fédéral mette en place un chantier de travail spécifique sur l'identité numérique dans lequel la technologie de la chaîne de blocs serait mise à profit afin d'en arriver à des solutions prometteuses visant la protection de données.

18 Institut de la gouvernance numérique, *Registres distribués, l'évolution de la chaîne de blocs. Impacts, enjeux et potentiels pour le Québec*, novembre 2019, p. 41.

### 3.3 Les infrastructures

Dans le contexte d'investissements massifs en infrastructures (que ce soit en infrastructures vertes, technologiques ou de transport en commun qui favorisent l'innovation) pour stimuler la croissance qui verront le jour au cours des prochaines années, plusieurs projets seront financés par le mode classique et d'autres en collaboration avec des investisseurs privés. La Banque de l'infrastructure du Canada doit d'ailleurs jouer un rôle clé.

Pour nous, il est essentiel de veiller à ce que le budget de construction de chaque projet tienne compte des coûts d'exploitation, de maintien, de financement et autres afin que chacun soit durable et constitue une réussite dans les différentes communautés canadiennes. Rappelons que le plan d'infrastructure Investir au Canada prévoit injecter plus de 180 G\$ au cours de la prochaine décennie. De son côté, la Banque de l'infrastructure du Canada doit investir 35 G\$, dont 15 G\$ proviendront du plan d'infrastructure fédéral.

Compte tenu de l'importance de ces investissements, l'élaboration d'un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et d'une perspective de gestion de portefeuille des projets par le gouvernement et la Banque de l'infrastructure du Canada se révélerait fort approprié. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents. Le retour à l'équilibre budgétaire – un enjeu que nous abordons en conclusion – doit être établi pour préserver la santé de nos finances publiques.



#### **Recommandation n° 18**

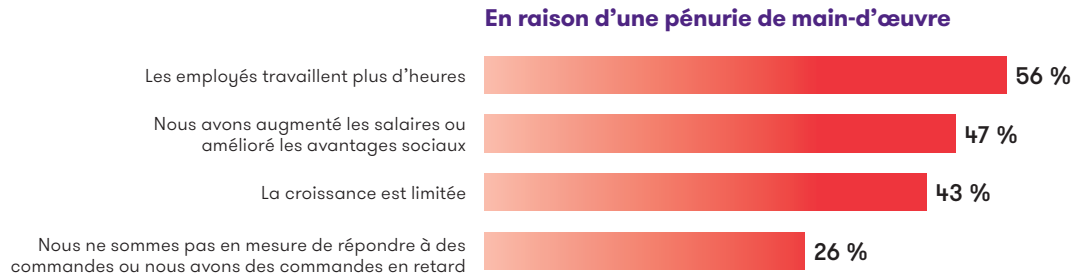
Que le gouvernement fédéral s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets. Cela permettrait d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.

## 4. La main-d'œuvre et l'immigration

### 4.1 Attirer efficacement la main-d'œuvre étrangère

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de l'immigration économique et les avantages qu'elle présente pour le Canada. De grands progrès ont été faits dans les dernières années pour accueillir un plus grand nombre d'immigrants en tant que résidents permanents, tout en mettant en place divers programmes pour l'immigration temporaire. Les immigrants temporaires et permanents permettent ainsi de combler une partie des emplois en déficit et participent à la croissance de notre économie.

Comme beaucoup de pays, le Canada fait face présentement à une rareté de main-d'œuvre. Selon un récent rapport de la Banque de développement du Canada<sup>19</sup>, près de 40 % des PME canadiennes ont déjà du mal à embaucher de nouveaux employés et cette pénurie ne se résorbera pas avant au moins une dizaine d'années, puisque l'augmentation de la population active ne dépassera pas 0,2 % au cours de cette même période.



Source : Sondage Maru/Matchbox sur la pénurie de main-d'œuvre au Canada, 2018.  
Sondage repris par la BDC dans son étude sur la pénurie de main-d'œuvre, voir note de bas de page 17.

Raymond Chabot Grant Thornton estime que l'immigration est une des solutions les plus rapides et les plus efficaces pour parer à cette rareté et à ses conséquences ainsi que pour soutenir la croissance des entreprises, en leur permettant de réaliser leurs projets et leurs investissements. Il est en effet clair que l'immigration est un outil de croissance économique pour le Canada, mais le nombre d'immigrants permanents ne suffit pas et l'immigration temporaire apporte beaucoup de défis à nos entreprises.

La majorité des dirigeants d'entreprise souhaitent l'arrivée d'un plus grand nombre de travailleurs et affirment même que la survie de certaines entreprises ne sera pas possible sans de nouveaux arrivants, qui arrivent à temps, pour soutenir leur carnet de commandes.

En effet, un des problèmes majeurs auquel font face une grande majorité de PME qui veulent recruter de la main-d'œuvre étrangère sur une base temporaire est le délai trop long dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour lequel une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) est requise. Que cela soit par Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le délai est en effet un obstacle majeur qui est accentué par les exigences documentaires non ajustées à la réalité de la situation du marché du travail, le manque d'effectifs gouvernementaux pour traiter les demandes et la sous-utilisation des organismes municipaux et provinciaux pour appuyer le travail de EDSC, notamment.

Délais EIMT (par EDSC)		Délais du permis de travail (par IRCC)	
Volet des talents mondiaux	2-3 semaines	Mexique	± 2 semaines
Volet agricole	4-5 semaines	Philippines	± 6 semaines
Programme des travailleurs agricoles saisonniers	2 semaines	Colombie	± 6 semaines
Volet des postes à hauts salaires	16 semaines	Vietnam	± 7 semaines
Volet des postes à bas salaires (moins de 22 \$/h)	22 semaines	Tunisie	± 14 semaines
		Cameroun	± 29 semaines

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (janvier 2020).

Nous comprenons que les procédures actuellement en place ont été établies dans un esprit de protection de l'emploi des Canadiens, soit dans un contexte où le taux de chômage était assez élevé mais, à l'heure actuelle, les taux de chômage au Canada ne cessent de décliner. Ainsi, pour l'ensemble de l'année 2019, le taux de chômage au Canada se fixe en moyenne à 5,7 % (5,1 % au Québec) selon Statistique Canada.

<sup>19</sup> Banque de développement du Canada, *Pénurie de main-d'œuvre : un problème tenace*, septembre 2018. [[https://www.bdc.ca/fr/a\\_propos/recherche\\_pme/pages/penurie-main-doeuvre.aspx](https://www.bdc.ca/fr/a_propos/recherche_pme/pages/penurie-main-doeuvre.aspx)].

Il serait donc pertinent d'alléger nos procédures tant que ces taux restent si bas. D'ailleurs, c'est ce qui avait été fait en 2015, lorsqu'il avait été décidé de ne traiter aucune demande de EIMT pour certains postes à bas salaire dans une région économique ayant un taux de chômage égal ou supérieur à 6 %.



### Recommandation n° 19

Que le gouvernement fédéral procède à des ajustements afin d'accélérer les processus dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) permettant l'entrée en poste des nouveaux arrivants (à haut ou à bas salaire) dans les entreprises canadiennes et de répondre aux besoins urgents de celles-ci dans un horizon de plus ou moins trois mois plutôt que de six à dix mois, notamment en :

- assignant plus de ressources afin d'accélérer le traitement des dossiers des PME et des travailleurs étrangers temporaires;
- revoyant les conditions et les exigences documentaires à l'égard des PME, notamment lorsque les taux de chômage sont à un niveau très bas;
- ajustant le rôle d'Emploi et Développement social Canada, qui pourrait davantage s'appuyer sur les municipalités et les provinces pour rendre ses décisions.

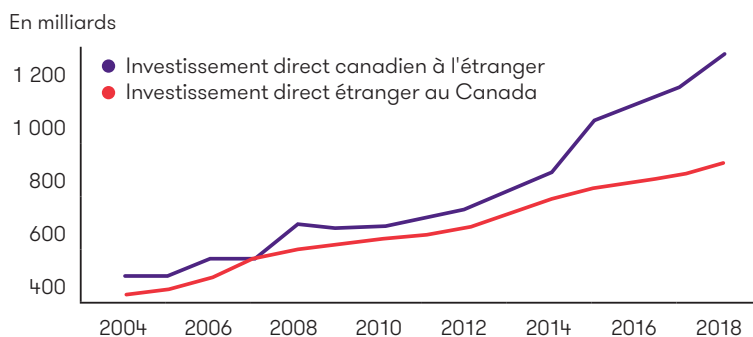
## 4.2 Attirer les investissements étrangers avec un nouveau programme d'immigration

Le défi des économies modernes est de pouvoir attirer des investissements étrangers. À cet égard, le Canada ne fait pas exception et il a d'ailleurs perdu du terrain. La création d'Investir au Canada vise justement à attirer des investissements et de grandes entreprises.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a lancé plusieurs initiatives et programmes pilotes d'immigration afin d'attirer les meilleurs profils d'immigrants de partout dans le monde par l'intermédiaire de projets pilotes précis, qui répondent aux recommandations formulées par le Conseil consultatif en matière de croissance économique du pays. Le gouvernement a notamment rendu permanent le Programme de visa pour démarrage d'entreprise, qui a attiré plus de 300 entrepreneurs dirigeant environ 200 entreprises en démarrages lancées au Canada.

Avant 2014, le gouvernement canadien avait aussi un programme d'immigration d'affaires qui attirait des milliers d'investisseurs jusqu'à ce que le gouvernement alors au pouvoir ne l'abolisse (notamment en raison du montage financier basé sur un escompte de taux d'intérêt, durant la période où ces taux ont été des plus bas au Canada), privant ainsi le pays d'une entrée de capitaux importante pour notre économie.

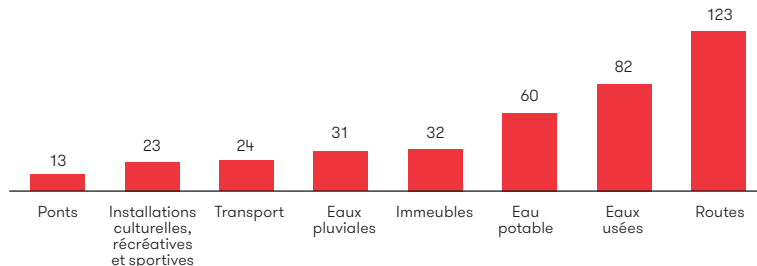
Le Programme des immigrants investisseurs peut, en fait, être complémentaire de l'initiative Investir au Canada, car il peut lui aussi attirer de nombreux investisseurs, avec des investissements moins importants certes, mais tout de même substantiels. Ces deux programmes pourraient réduire l'écart entre l'investissement étranger direct (IED) et l'investissement direct du Canada à l'étranger (IDCE).



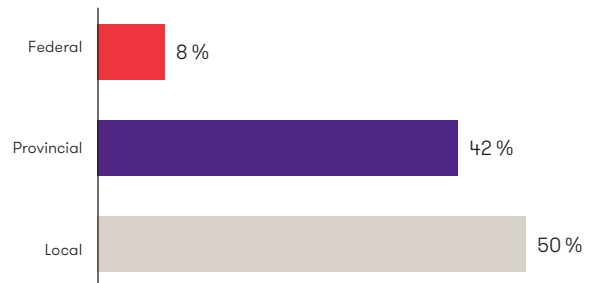
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM no 36-10-0008, avril 2019.

Même si le Canada se porte bien, les besoins sont grands. Par exemple, le déficit infrastructurel se situe entre 50 et 570 milliards de dollars (il varie selon la méthode de calcul<sup>20</sup>). Ainsi, selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes publié en 2016<sup>21</sup>, le déficit en infrastructure s'évaluait à plus de 300 milliards de dollars. En 2019, ce même rapport<sup>22</sup>, même s'il ne chiffre pas le montant du déficit, réaffirme que l'état de nos infrastructures est à risque et qu'il faudra porter une attention importante dans les prochaines décennies aux infrastructures publiques du pays.

### Déficit en infrastructure (Investissement urgent requis, en milliards \$)



### Financement des infrastructures (% au total)



Source : Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2016).

Nous voyons bien que les besoins en financement sont là pour durer et, par ailleurs, que les investisseurs étrangers sont délaissés. Afin de combler en partie ces besoins, nous recommandons, entre autres, que le gouvernement fédéral se penche de nouveau sur la relance de son Programme d'immigration des investisseurs, permettant, entre autres :

- d'appuyer l'attraction de capitaux étrangers;
- d'utiliser les fonds de ces investisseurs pour soutenir le développement de notre économie;
- de créer d'autres opportunités d'affaires entre l'investisseur, son pays d'origine et le Canada.

Notons qu'entre 2008 et 2018, nos voisins américains ont recruté, par l'intermédiaire de leur Programme d'immigrants investisseurs (EB-5), plus de 45 000 investisseurs, qui ont généré plus de 38 milliards de dollars dans l'économie américaine<sup>23</sup>.

À ce jour, notons qu'il y a plus d'une cinquantaine de programmes d'immigration d'affaires à travers le monde afin d'attirer les millionnaires (*high net worth individuals [HNWI]*). Le Canada a été un pionnier en initiant ce type de programmes en 1985 et nous devrions tirer profit de notre expérience passée tout en améliorant nos programmes. L'infrastructure est là, il ne s'agit que de réaligner le tir afin d'optimiser le profil recherché des investisseurs et de leur contribution.



#### Recommandations n<sup>os</sup> 20 et 21

Que le gouvernement fédéral envisage de relancer un programme d'immigration d'affaires innovant, dont les fonds seront utilisés d'une façon plus ciblée que lors du précédent programme, notamment en :

- octroyant les fonds des immigrants investisseurs aux différents ministères, tels que le ministère des Finances du Canada; Infrastructure Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et; Emploi et Développement social Canada;
- exigeant des investisseurs une portion non remboursable de leur investissement, ce qui augmenterait le financement gouvernemental disponible pour des projets;
- favorisant des délais de traitement rapides, ce qui permettrait d'augmenter les exigences envers les investisseurs.

Que le gouvernement fédéral s'assure de retenir les candidats à l'immigration d'affaires par divers incitatifs afin de bénéficier de leur expertise et de leur contribution économique.

20 [https://www.acec.ca/files/advocacy/131218\\_Les\\_bases\\_dun\\_Canada\\_competitif.pdf](https://www.acec.ca/files/advocacy/131218_Les_bases_dun_Canada_competitif.pdf).

21 [https://data.fcm.ca/documents/reports/Canadian\\_Infrastructure\\_Report\\_Card\\_2016.pdf](https://data.fcm.ca/documents/reports/Canadian_Infrastructure_Report_Card_2016.pdf).

22 <http://canadianinfrastructure.ca/downloads/bulletin-rendement-infrastructures-canadiennes-2019.pdf>.

23 Selon le U.S. Citizenship and Immigration Services (données prévisionnelles 2019).

### 4.3 Défisiscaliser le temps supplémentaire dans certains secteurs ainsi que pour les étudiants et les travailleurs âgés

Par ailleurs, pour pallier la pénurie d'emplois qui freine la croissance de nombreuses entreprises canadiennes, nous suggérons que le gouvernement exonère d'impôt les heures supplémentaires des étudiants et des travailleurs âgés de plus de 65 ans. Cette mesure pourrait également être envisagée pour stimuler l'emploi dans des secteurs d'emplois plus « déficitaires », là où il se fait encore plus rare. Depuis janvier 2019, la France a opté pour défiscaliser les heures supplémentaires pour les salariés. Nous croyons qu'une exonération complète d'impôt et de taxes au Canada sur les heures supplémentaires de certains travailleurs serait judicieux.



#### **Recommandation n° 22**

Que le gouvernement fédéral procède, dans le but de contrer la pénurie de main-d'œuvre, à certains ajustements visant à exonérer d'impôt le temps supplémentaire chez les étudiants et les travailleurs âgés de plus de 65 ans, de même que dans certains secteurs d'activité où l'emploi est très déficitaire.



# Conclusion

Au-delà des recommandations formulées précédemment, nous tenons finalement à faire part au gouvernement de quatre derniers éléments qui nous paraissent toujours importants.

## Fixer des cibles pour le retour à l'équilibre budgétaire

Premièrement, il existe plusieurs exemples de pays, surtout en Europe, ayant récemment manqué de prudence financière qui mettront des décennies à s'en remettre. Cela a un effet sur l'évaluation de leur gestion, notamment par les agences de notation. Il nous apparaît donc essentiel d'établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour le Canada. Le prochain budget devrait contenir des cibles, surtout dans le présent contexte d'incertitude économique. Cela faciliterait la planification budgétaire du gouvernement et enverrait un signal positif auprès des bailleurs de fonds et des agences de notation. Il nous paraît essentiel de pouvoir maîtriser les déficits, alors qu'ils seront gonflés de 34,4 G\$ d'ici 2024, par rapport aux prévisions du budget de mars 2019, et qu'aucun retour à l'équilibre budgétaire n'est prévu à moyen terme. Rappelons qu'à elle seule, l'année en cours (2019-2020) devrait générer un déficit de 26,6 G\$ sur des revenus prévus de 340,1 G\$. Cela est demeuré élevé et préoccupant.



### Recommandation n° 23

Que le gouvernement fédéral se fixe des cibles à atteindre pour le retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme.

## Réduire la réglementation et la paperasserie des PME

Deuxièmement, le fardeau de la réglementation et de la paperasserie constitue un autre enjeu important pour les PME. Comme le soulignait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans une étude de janvier 2018, « en 2017, la réglementation émanant de tous les paliers de gouvernement a fait peser sur les entreprises canadiennes un coût de 36 G\$, dont 10 G\$ rien que pour la paperasserie<sup>24</sup> ». Des efforts supplémentaires du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, sont nécessaires pour permettre aux PME canadiennes de se concentrer sur leur tâche première : faire des affaires! Comme le soutient CPA Canada, nous sommes d'avis que :

*le gouvernement devrait en particulier élargir le champ d'application de la Loi sur la réduction de la paperasse pour y inclure des exigences réglementaires. [...] Il conviendrait aussi d'accroître le leadership du gouvernement fédéral afin d'éliminer les exigences réglementaires en double ou les chevauchements entre différentes administrations, ce qui pourrait mener à une plus grande harmonisation des règles et des procédures administratives qui se rattachent à ces exigences<sup>25</sup>.*



### Recommandation n° 24

Que le gouvernement fédéral maintienne ses efforts pour réduire la réglementation et la paperasserie des PME qui continuent de peser lourd.

<sup>24</sup> Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes », note de recherche, janvier 2018, p. 1. [[https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Note-de-recherche\\_Cout-reglementation-2018\\_0.pdf](https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Note-de-recherche_Cout-reglementation-2018_0.pdf)].

<sup>25</sup> CPA Canada, Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2019, op. cit., p. 6-7.

## S'assurer que les travailleurs économisent suffisamment pour leur retraite

Un autre enjeu qui nous interpelle est la capacité des Canadiens à épargner. L'endettement des contribuables est déjà important; malgré tout, chaque travailleur doit pouvoir arriver à la retraite avec de l'épargne pour maintenir sa qualité de vie.

Le régime de retraite canadien prévoit un filet social pour les retraités sous la forme de prestations publiques universelles (pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada). En outre, les travailleurs peuvent contribuer à des régimes de pension privés, qu'ils soient offerts par l'employeur ou qu'il s'agisse de véhicules d'épargne personnelle tels que le REER.

Malgré la récente réforme du Régime de pensions du Canada, il existe un risque important que les Canadiennes et les Canadiens soient dans l'incapacité d'épargner suffisamment pour pouvoir jouir d'un niveau de revenu adéquat à la retraite. Le risque s'accroît si on tient compte de l'augmentation du coût de la vie et de la multiplication des emplois précaires, qui rendent le revenu disponible pour l'épargne personnelle de plus en plus mince.

Par ailleurs, lorsqu'on compare nos régimes de retraite à ceux d'autres pays membres de l'OCDE<sup>26</sup> (Danemark, Pays-Bas, Finlande, Norvège et Australie), nous constatons qu'ils ne sont pas suffisants pour assurer une retraite adéquate à tous les retraités.

Notre système de retraite présente notamment les lacunes suivantes :

- La baisse croissante du nombre des salariés qui bénéficient d'un régime de pension à prestations déterminées se traduira en fin de compte par une diminution de la richesse pour bon nombre de futurs retraités;
- Un nombre élevé d'employeurs n'offrent pas de régime de pension structuré à leurs employés;
- Le taux de remplacement des revenus à la retraite est insuffisant;
- La bonification du Régime de pensions du Canada a peu d'impact sur la retraite des travailleurs à faible revenu.

Raymond Chabot Grant Thornton propose qu'une analyse soit effectuée et que des propositions soient déposées afin de mettre à niveau les régimes de retraite, particulièrement en ce qui concerne les contributions obligatoires des travailleurs à des régimes de retraite publics ou privés.



### Recommandation n° 25

Que le gouvernement fédéral procède à une analyse et formule des propositions pour mettre à niveau les régimes de retraite, particulièrement les contributions obligatoires des travailleurs à des régimes de retraite publics ou privés.

## S'inspirer des recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable

Mandaté par le gouvernement fédéral, le Groupe d'experts sur la finance durable a remis son rapport final en juin 2019. Ce rapport contient plusieurs recommandations avec lesquelles CPA Canada est d'ailleurs, dans l'ensemble, d'accord. Pour nous, ce rapport ouvre la voie à une série d'actions importantes, particulièrement applicables par le gouvernement fédéral (et en collaboration avec les provinces) pour lutter contre les changements climatiques, tout en cherchant à aider les entreprises à composer efficacement avec ces défis, de manière à maintenir leur compétitivité. Les premières phrases de ce rapport sont révélatrices :

*La relation entre l'économie et l'environnement atteint un point d'inflexion vital. À mesure que les effets des changements climatiques se manifestent davantage et que les activités internationales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'intensifient, il faudra parvenir à unifier les aspirations du Canada, c'est-à-dire une économie prospère, une main-d'œuvre dynamique et un environnement sain<sup>27</sup>.*

<sup>26</sup> Melbourne Mercer Global Pension Index 2018. [https://forsikringogpension.dk/media/3214/melbourne-mercero-global-pension-index-report-2018.pdf].

<sup>27</sup> Groupe d'experts sur la finance durable, Rapport final – Mobiliser la finance pour un croissance durable, juin 2019, p. 1.

[http://publications.gc.ca/collections/collection\_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf].

Nous sommes d'avis, tout comme CPA Canada, que le gouvernement donne suite rapidement à la création d'un Centre canadien d'information et d'analyse climatiques (recommandation 4 du rapport du Groupe d'experts). Il est clair que les entreprises doivent pouvoir s'appuyer sur des informations claires et précises pour prendre les meilleures décisions. Comme l'indique CPA Canada :

*Le gouvernement fédéral est le mieux placé pour recueillir et diffuser les données scientifiques sur les changements climatiques provenant de différentes sources et pour fournir les outils et les analyses qui aideront les entreprises et les investisseurs à comprendre ces données et leurs conséquences. En facilitant la prise de décisions d'affaires éclairées, un Centre canadien d'information et d'analyse climatiques permettrait d'accélérer la transition du secteur privé vers une économie à faibles émissions de carbone et adaptée aux changements climatiques<sup>28</sup>.*



#### **Recommandation n° 26**

**Que le gouvernement fédéral mette en application les recommandations, sous sa compétence, du Groupe d'experts sur la finance durable et procède rapidement à la création du Centre canadien d'information et d'analyse climatiques.**

**Le gouvernement fédéral peut toujours compter sur Raymond Chabot Grant Thornton en tant que partenaire de choix des entreprises canadiennes. Leur réussite, ici comme à l'étranger, c'est le succès de tout le Canada et un gage de prospérité pour les générations futures. Nous espérons que les mesures proposées pourront voir le jour, au bénéfice d'économies régionales et locales vigoureuses au Canada, et de ses moteurs économiques.**

28 CPA Canada, Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2020, op. cit., p. 4.